

ABONNEMENT

En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7
Poste:
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres,
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annouces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 26 JANVIER

CE QU'ON NOUS PROMET

Le groupe de députés qui s'intitule « gauche radicale » ayant nommé son président, ce président, qui a nom Bovier-Lapierre, a prononcé un discours en prenant possession du fauteuil, comme on dit en argot parlementaire.

Ce qui ressort de ce discours, c'est que le groupe dont M. Bovier-Lapierre est l'interprète est tout à fait satisfait de la politique de casse-cou de M. Floquet.

Et, au nom de son groupe, le nouveau président a adressé à ce grand homme d'Etat le témoignage très enflé de cette satisfaction.

Donc, la gauche radicale, qui est une minorité, mais une minorité dirigeante, comme toutes les minorités des jacobins, est bien persuadée que M. Floquet continuera à « marcher hardiment dans la voie des réformes radicales ».

« Le programme radical, a dit M. Bovier-Lapierre, constituera les cahiers des élections de 1889. Sur lui et avec lui, se formera l'union du grand parti républicain qui n'entend ni abdiquer, ni tomber en sommeil, ni pleurer sur les libertés conquises. »

Nous ne voulons pas discuter en ce moment la dose d'illusion à laquelle M. Bovier-Lapierre paraît être en peine. Ce que nous retenons, c'est l'avenir qu'on nous promet à la « concentration républicaine », dont on nous parle tant, venant à aboutir. Il ne s'agit plus de s'enquêter sur un terrain où chacun pourrait accéder par des concessions. On délimite étroitement le cercle.

M. Bovier-Lapierre est de ces hommes qui jettent à la foule des mots sonores, incompréhensibles, et d'ailleurs inexplicables, mais qui savent fort bien, en fait, ordonner et mettre en pratique les plus abominables persécutions; de ces hommes calmes en apparence, dont le front n'a pas de rides

et dont l'œil reste sans expression, et qui enverraient leurs contradicteurs à la guillotine sans sourciller.

Les énergumènes sont préférables aux pontifes de cette espèce dont le langage mystique voile la froide intention d'égorger, si faire se peut, les trois quarts de la nation pour satisfaire les utopies de l'autre quart.

D'ailleurs, ces pontifes ne font jamais de concessions. Il ressort du discours de ce Bovier-Lapierre que le groupe radical n'est disposé à transiger sur aucune partie de son programme, et qu'il compte sur M. Floquet pour le réaliser tout entier.

Nous nous en doutions bien un peu, mais il n'est pas mauvais que cette vérité soit proclamée officiellement par un député aux paroles duquel les fonctions qu'il exerce provisoirement donnent une importance relative.

Qu'est-ce qu'un maire ?

M. Floquet vient de nous donner cette incroyable définition: « C'est un agent de la République ».

L'honorable M. Duboscq a été élu maire de Labrit, dans les Landes, par des monarchistes, contre des républicains. Son investiture a été une investiture monarchique; son mandat est un mandat monarchique auquel il ne saurait manquer sans forfaiture. Qu'importe! Aux yeux de M. Floquet, il n'est qu'un « agent de la République », de cette République contre laquelle il a été nommé!

Or, noblesse oblige. M. Duboscq s'est oublié jusqu'à recevoir à sa table, dans un dîner de famille, l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix. Ce manquement grave à la dignité d'« agent de la République » méritait un châtement sévère. M. le maire de Labrit a été suspendu de ses fonctions et sera incessamment révoqué. La pendaison d'abord, la décapitation ensuite.

Le président du conseil ne connaît pas le libéralisme. Solennellement M. Floquet

est monté à la tribune et terriblement il a déclaré que lui, Floquet-gouvernement, ne pouvait tolérer qu'un maire élu prit part à une manifestation ayant pour but la révision de la Constitution et le rétablissement de la Monarchie. On s'est mis à rire. M. de Lamazelle venait précisément de démontrer très éloquemment et très juridiquement que nous vivions sous l'empire d'une constitution dont l'article VIII, quelques coups de grattoir illégaux qu'il eût subis, maintenait le caractère essentiellement révisable, et portant la révision des belles institutions que l'Europe ne nous envie pas. M. Waldeck-Rousseau lui-même, personnage fort arbitraire et autoritaire, avait reconnu ce caractère. En conséquence, tous les Français, fussent-ils maires élus, avaient le droit de s'occuper de la révision, à plus forte raison de donner à dîner à ceux de leurs amis qui s'en occupaient. Il n'y avait aucune réponse sérieuse à faire; aussi M. Floquet n'en a-t-il pas fait. Il s'est mis en fureur, et comme cette fureur soulevait quelques rires sur les bancs de la droite, il s'est écrié:

« Je n'admets pas qu'on puisse rire d'un de ses collègues. Je n'admets pas qu'on puisse rire du gouvernement. C'est un manque de déférence. »

A quoi un membre de la droite lui a très judicieusement répondu:

« Vis-à-vis d'un collègue, passe encore. Vis-à-vis du gouvernement, non. »

Et de fait comment serait-il interdit de rire d'un gouvernement semblable? Que diantre! Les contribuables ont bien assez de sujets d'en pleurer pour ne pas rire un peu quand l'occasion s'en présente. Et l'occasion était belle et Floquet-Tonnerre n'a fait que l'accentuer en annonçant que le gouvernement se préparait à prendre toutes les mesures nécessaires pour se faire respecter et qu'il allait incontinent révoquer non seulement M. Duboscq, mais encore notre confrère M. d'Avezac de Moran, directeur de l'Avant-Garde et maire d'une autre commune des Landes, coupable de n'avoir pas inter-

dit l'eau et le feu à M. Lambert de Sainte-Croix.

Cette singulière prétention, ce langage du plus pur jacobinisme a jeté un froid même sur les groupes avancés de la gauche. On ne parle pas sur ce ton cassant, à une Chambre, en passant par dessus la tête du président.

M. de Cassagnac a expliqué que la droite respectait ses collègues; quant au gouvernement, c'était autre chose.

M. de Lamazelle a répliqué à M. Floquet, aux rires de toute la Chambre:

« A votre âge, Monsieur, Robespierre était guillotiné! »

Eh! M. Méline, en réprimant les ardeurs échevelées de M. le comte de Douville-Maillefeu, improvisé garde du corps de M. Floquet, défenseur ombrageux et plus chatouilleux que son seigneur lui-même sur le respect dû à sa haute autorité, a déclaré: « Le règlement réprime les outrages, mais non les attaques au gouvernement. »

M. Floquet s'est donc attiré cette triple leçon. Il paraissait mal à l'aise: le mépris de la liberté municipale ne le gênait sans doute pas beaucoup; il était plus contrarié sans doute des rires de toute la Chambre quand on lui a révélé que le préfet des Landes avait avoué avoir reçu du ministère de l'Intérieur les instructions et les considérants même de son arrêté de suspension! Mauvaise cause, mauvais avocat, mauvaise journée pour le président du conseil!

N'importe, de cette intéressante discussion, il restera quelque chose. MM. les maires, librement élus par leurs concitoyens, sauront qu'ils ne sont que des « agents de la République ». Et ils seront heureux d'apprendre que, l'an du centenaire de 1789, il leur est interdit de recevoir à leur table des personnes non munies du « certificat de républicanisme » dont parlait, l'autre jour, l'homme qui, après avoir emprunté les gilets de Robespierre, affiche la prétention grotesque de lui prendre ses procédés de gouvernement.

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Après avoir repoussé les offres de grâce du prince, il était sage de se faire oublier. On ne le pouvait qu'en laissant le major donner publiquement des preuves de son zèle. Il les multiplia. Sans se montrer dur, il témoigna d'une application chaque jour plus stricte de la discipline, fournissant à Kerkove de nouvelles preuves de dévouement, et mérita que le prince lui promit de l'attacher prochainement à sa personne.

Dans la situation qu'il s'était choisie afin de consoler ceux qu'il aimait, et de leur rendre une confiance absolue, Jean n'encouragea pas tout de suite les visites de Cornélie à la forteresse. Elles les fit rares afin de ne pas éveiller les craintes. Les fiancés venaient de retrouver assez de calme et de confiance pour conserver le courage du silence. Chaque amélioration dans la situation de Grotius devait s'acheter au prix d'une longue prudence. Quand sonnerait l'heure de l'action, tout le monde serait prêt. Cette assurance devait suffire.

Des semaines, des mois s'écoulaient. Les gens du stakholder, anxieux d'abord sur la façon dont

Grotius accepterait une captivité définitive, se rassurèrent peu à peu. Nul ne s'inquiétait plus des visites de Marie. Les soldats de garde la connaissaient et l'aimaient: sauf Ter-Gols, le guichetier, et ses deux fils, chacun témoignait une vive sympathie à cette famille. Mais Ter-Gols, frouche et dur, semblant créé pour l'emploi qu'il remplissait à Lovestein, ne manquait jamais de préférer des malédictions et des menaces, chaque fois que Marie ou Cornélie passait devant lui. La douceur de l'une, l'ingénuité de l'autre étaient restées sans prise sur cette nature cruelle par instinct.

— Je suis un dogue chargé de la garde de la citadelle, répondit-il un jour à M^{lle} Grotius, qui semblait trouver un peu d'exagération dans sa prudence. Le gouvernement me paie la vigilance et non la bonté! Si on essayait de me séduire, je découvrirais les manœuvres coupables; si je surprenais un fait douteux, j'emploierais la force.

— Même contre des femmes? — Même contre des femmes; je devrais dire surtout contre elles... Les femmes! toutes filles du serpent!

— Vous en avez une excellente, cependant. — Elle marche droit, mais parce qu'elle y est forcée. Si le baril de bouf ne se trouvait pas au clou, je n'en obtiendrais point grand-chose.

Sous l'influence de ces idées, Ter-Gols, durant les premières semaines où Grotius profita de la

permission de recevoir des livres, se montra d'une défiance extrême. Il prenait un à un chaque volume, le second, afin de s'assurer qu'il ne s'y cachait point de correspondance illicite, et jamais il n'avait regretté son ignorance comme en se voyant incapable de lire les volumes dont la plupart étaient en langues étrangères.

— Je ne laisserais jamais entrer de livres prêchant la mauvaise doctrine! disait-il en montrant le poing.

On eût dit, à voir sa méchante humeur chaque fois qu'une caisse arrivait, qu'il éprouvait une déception en n'y constatant rien de suspect. Au bout de trois mois, il dut se résigner à comprendre que le prisonnier, satisfait des tolérances obtenues, ne songeait nullement à braver l'autorité du gouverneur ou la surveillance des gardiens.

Ses soupçons faiblirent; il en arriva à remplir presque machinalement son office, et plus d'une fois, lorsque les devoirs de sa charge le retenaient ailleurs, il se contenta de répondre:

— Eh! portez la caisse chez le prisonnier; il tient trop à conserver la permission de lire pour se mettre en contravention avec les règlements.

En effet, Grotius se résignait. Mais s'il acceptait une captivité adoucie par la présence de sa femme et les visites de sa fille, celles-ci n'oublièrent pas le but qu'elles se proposaient. Vouées à une tâche mystérieuse, à quoi bon même en parler à celui

que leurs projets concernaient? Comme lui, toutes deux paraissaient accepter le présent et se contenter des adoucissements obtenus à leur souffrance: le malheur finit par dompter les plus énergiques. On crut en haut lieu, comme chez les subordonnés, à la résignation de ce groupe de martyrs. Kerkove fut drape de cette comédie du calme, à laquelle de plus habiles se firent laisser prendre. Seule Christil, avec son cœur de femme, devina les espérances secrètes de Marie et comprenait peut-être sa tactique. Mais Christil tenait pour les captifs contre les geôliers; pour les faibles, contre les mousquets et les pertuisanes.

Combien lui semblaient les nuits à Cornélie et à sa fille! Elles attendaient cependant, silencieuses, sûres l'une de l'autre. Enfin un soir, tandis que toutes deux assises dans l'embrasure d'une des fenêtres de la petite maison de Grotius, regardaient, au déclin du jour, se profiler la masse sombre de la forteresse sur un ciel d'un gris perlé, Marie dit à sa fille en lui prenant les mains:

— Il est temps d'agir. — Mon père est-il prisonnier? — Mieux vaut s'annoncer s'annonçant par sa liberté ne dépend plus que de sa sûreté d'union et de son sang-froid.

— Ce sera pour demain, alors? — Nous ne connaissons guère à l'avance l'heure propice. Il faudra profiter d'une minute laissée

CONSEQUENCE FATALE

Nous estimons qu'aux étrangers qui s'intéressent aux affaires françaises, la lecture de nos journaux doit véritablement causer en ce moment quelque surprise. Il semble qu'il ne se passe plus rien à l'extérieur ou à l'intérieur qui mérite de fixer l'attention publique. Ce n'est pas seulement dans les journaux qu'on constate cet état d'esprit; il se retrouve tout aussi accentué dans les assemblées délibérantes. L'examen des questions un peu sérieuses est renvoyée après le 28 janvier. On prétend même que le commerce et l'industrie subissent le contre-coup de ces préoccupations. Il semble, en un mot, que la vie nationale soit suspendue.

Tout n'est pourtant pas déraisonnable dans cette intensité des préoccupations publiques. Il ne saurait guère en être autrement sous le régime républicain, tel qu'il est compris de nos jours.

Certes, il n'est point sans exemple que, sous les régimes monarchiques, il y ait eu des élections dont le résultat pouvait exercer une influence sur la direction générale de la politique. Seulement, dans ce cas, le pis qui peut arriver était un changement de ministère. C'est souvent là un événement regrettable, mais la quiétude du pays n'en est point atteinte, parce qu'au dessus du cabinet il y a dans une monarchie un pouvoir fixe, étranger aux luttes des partis et qui garantit au pays la sécurité du lendemain. Dans ces conditions, une élection peut être un incident, elle n'est point un événement.

Il n'en est pas de même sous le régime actuel. D'une part, on est arrivé à ce point que l'on a chaque fois une difficulté plus grande à recruter le personnel ministériel. D'autre part, on nous a démontré par le plus péremptoire des arguments, le fait, que le chef même du gouvernement, le représentant officiel de la République, pouvait être renversé tout comme un ministre. C'est-à-dire qu'on n'est plus assuré, maintenant, que le moindre incident parlementaire n'entraîne pas des conséquences considérables et qu'un bulletin de plus ou de moins dans l'urne ne risquera pas de provoquer une crise gouvernementale.

Cette différence entre les deux régimes est tellement saillante qu'elle frappe tous les yeux non prévenus. Ce n'est point non plus une question de savoir, entre deux régimes, quel est le plus avantageux pour un pays lorsque l'un lui assure une sécurité que l'autre met sans cesse en péril, moins encore par ses propres fautes que par son fonctionnement naturel. Sans doute, depuis quelques années, ce pays-ci a pu supporter une série de crises fort périlleuses, mais il n'est force de résistance qui ne s'épuise sous des coups trop répétés. La France sent de plus en plus le besoin de sécurité. Elle saura, le jour venu, exiger qu'on constitue le gouvernement de telle sorte que ce précieux bien lui soit enfin restitué.

ERNEST BAUDOIN.

presque au hasard. S'il ne s'agissait de nous !... Mais Ter-Gols monte la garde comme un moloche... Les soldats obéissent à une consigne sévère... A partir de ce moment, nous devons nous tenir prêts, voilà tout... Le reste dépendra de la Providence... Tes jeunes frères sont résolus; les Dazeler nous restent dévoués, et nous sommes deux femmes fortes, n'est-il pas vrai, Cornélie ?

— Vous avez sacrifié votre liberté pour moi père; pour lui je sacrifierais mon amour.

— Bien, ma fille.

— Je compte sur un autre auxiliaire.

— Lequel ?

— Jacob.

— Poussera-t-il le dévouement jusque-là ?

— Je lui crois le fanatisme de la reconnaissance.

— Va donc le trouver, sonde ses intentions... Pour toi, qui sauvas sa fille, il fera des sacrifices que peut-être je n'obtiendrais pas.

Cornélie se jeta dans les bras de sa mère et l'y tint longtemps serrée. Toutes deux sentaient le péril de l'heure présente, devinaient les difficultés de l'avenir, et se demandaient si, en dépit de leur vaillance, l'unique résultat qu'elles obtiendraient ne serait point un redoublement de surveillances et de tortures pour Hugo, et, pour elles, la suppression de la facilité de voir et de consoler le bien-aimé captif.

L'ELECTION DU 27 JANVIER

Les circulaires, manifestes, affiches se multiplient à mesure que s'approche le jour de l'élection.

Il n'est plus seulement impossible de les reproduire tous; il est impossible maintenant de les énumérer.

Il y en a de bien singuliers. Voici un groupe de gens qui déclarent n'appartenir à aucun parti et qui nous invitent à voter pour M. Boulanger. N'avons-nous pas le droit de leur répondre: Tâchez de vous faire une opinion et nous prendrons ensuite conseil de vous... peut-être ?

A noter encore celles-ci :

4° Les sous-officiers en retraite à leurs anciens compagnons d'armes, qui se terminent ainsi :

« A ceux qui crient : « Pas de Sedan ! » répondons : « Pas de Tonkin ! »

« A ceux qui crient : « Pas de dictature ! » répondons : « Pas de gâchis parlementaire ! »

« A ceux qui crient : « Pas de généraux ! » répondons : « Pas de bavards ! »

« Enfin, à ceux qui crient : « Sauvons la République ! » répondons : « Oui, la République, mais pas la vôtre ! »

« Et volons tous pour Boulanger !... »

2° Un appel de journaux et comités de province aux électeurs de Paris qu'ils conjurent de voter pour le citoyen Jacques.

Sur beaucoup d'affiches du général Boulanger, on a collé une petite feuille portant : « Nommez-moi ! je vous ferai fusiller tous : comme cela, vous n'aurez plus besoin de rien. »

Un groupe d'employés adresse un appel boulangiste « aux employés » qui n'ont été protégés en rien par le gouvernement actuel, dont le candidat est M. Jacques.

Une large bande jaune, signée : « Des porteurs de Panama » et visée par le général Boulanger, dit aux actionnaires et obligataires de Panama : « Boulanger a voté pour nous, votons tous pour lui. »

D'innombrables réunions ont été tenues avant-hier soir dans un grand nombre de quartiers de Paris : on y a échangé beaucoup d'injures et quelques coups de canne, mais, en définitive, il ne s'y est rien passé de grave.

L'ETOILE DE FRANCE

C'est une ode dédiée au général Boulanger et dont des milliers d'exemplaires ont été vendus en quelques jours. Or, nous apprenons que l'auteur, M^{me} Rollé, née Charlotte Jacques, n'est autre que la propre sœur du candidat Jacques.

PRECAUTIONS POUR DIMANCHE

La commission supérieure de classement, composée de généraux commandants de corps d'armée, a terminé ses travaux.

Ces officiers généraux ont reçu l'ordre de rejoindre leur commandement pour dimanche.

On annonce que le gouvernement aurait pris des mesures d'ordre considérables en vue de l'élection de dimanche.

Les régiments seront consignés dans les casernes et toutes les brigades de police seront sur pied.

D'autre part, on assure que des ordres ont été donnés aux commandants des garnisons de certaines villes voisines de Paris pour tenir les détachements prêts à marcher.

Craignant les indiscrétions, M. Lozé, préfet de police, a décidé de ne donner qu'aujourd'hui, fort tard, les instructions relatives aux mesures d'ordre à prendre pendant la journée de demain 27.

Ce que nous savons, c'est que les officiers de paix devront commander de service dès 7 heures du matin tous les agents suspectés de boulangisme. Ce sera toujours quelques voix que n'aura pas le général Boulanger.

Hier, au rapport de quatre heures, on a fait la communication suivante à tous les gardiens de la paix présents dans les divers postes de police :

« Toutes les affiches qui sont contre le général Boulanger, personne ne devra y toucher, et si quelqu'un se permettait de lacérer celles qui sont en faveur du candidat Jacques, vous devez saisir les délinquants au collet et les conduire au poste. »

INFORMATIONS

AU TONKIN

La France prétend que le ministre de la marine a envoyé jeudi au préfet maritime de Toulon, sous le couvert confidentiel, l'ordre de mettre en état et de tenir prêt à prendre la mer un grand transport de Cochinchine en raison de l'envoi probable, au premier jour, de troupes à destination du Tonkin.

Nous pouvons ajouter, dit la France, que le transport immédiatement désigné pour ce voyage est le *Shamrock*.

M. NUMA GILLY

M. Floquet vient de remporter un nouveau succès à Nîmes.

M. Numa Gilly a été réélu, avant-hier, maire de la ville à l'unanimité des membres républicains présents au Conseil municipal.

Ce n'est là qu'une manifestation platonique puisque, aux termes de la loi, un maire révoqué ne peut être réélu qu'au bout de deux ans.

Les électeurs municipaux ne se sont pas inquiétés d'être agréables au gouvernement; les nouveaux conseillers municipaux de Nîmes n'ont pas montré plus de souci. On remarquera d'ailleurs que le vote visé à la fois le gouvernement, la commission du budget et la Chambre : c'est complet.

Voici les informations qui circulent en Espagne sur le prochain voyage de la reine d'Angleterre à Biarritz :

De Biarritz, la reine d'Angleterre se rendrait à Saint-Sébastien pour voir la reine d'Espagne. Elle effectuerait le voyage par mer, à bord du yacht royal *Victoria-and-Albert* et débarquerait à Socoa.

Le gouvernement de la République française aurait déjà donné à l'escadre composée des navires *l'Océan*, le *Marengo*, le *Suffren* et *l'Espérier*, l'ordre de se tenir prêts à faire une escorte d'honneur à la Reine.

La souveraine de la Grande-Bretagne serait accompagnée, au cours de cette expédition, de l'impératrice Victoria, sa fille, et de la princesse de Hanovre, sa nièce.

De son côté, la reine d'Espagne se rendrait ensuite à Biarritz. Elle effectuerait, elle aussi, ce voyage par mer, sous l'escorte de l'escadre espagnole.

Il est bien possible, à cette occasion, que les trois escadres française, espagnole et britannique se réunissent soit devant Passajes, soit devant Biarritz, et renouvellent ainsi le spectacle grandiose et réconfortant de cet été devant Barcelone.

On croit que la reine Victoria s'embarquera le 22 février pour arriver à Biarritz le 25 du même mois.

MANOEUVRES NAVALES A TOULON

Avant-hier matin ont eu lieu des manœuvres très intéressantes qui consistaient dans une attaque du port de Toulon, par l'escadre commandée par l'amiral Dupetit-

Thouars et l'amiral Devarenne. Les opérations ont parfaitement réussi et on a surtout remarqué l'habileté dont a fait preuve l'amiral Dupetit-Thouars.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Que dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

Voici les époques des diverses opérations relatives aux listes électorales :

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérifications des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notifications des décisions du juge de paix.

31 mars. — Clôture des listes.

LES OFFICIERS DE CAVALERIE ET LES CONCOURS HIPPIQUES

Le ministre de la guerre vient de rendre aux officiers de cavalerie l'autorisation, qui leur avait été enlevée il y a deux ans, de participer au concours de la Société hippique. Des dispositions ont été prises pour empêcher le retour de certains abus qui avaient servi de prétexte à la suppression de cette autorisation.

Le nombre des épreuves sera beaucoup moindre que par le passé, et les prix offerts aux vainqueurs se réduiront à de simples souvenirs, d'une valeur pécuniaire insignifiante. De plus, les officiers appartenant à des régiments stationnés dans la circonscription du concours seront seuls admis à y figurer. Avec des permissions très courtes, faciles à concilier avec l'intérêt du service, les officiers pourront ainsi prendre part à des exercices qui sont un excellent stimulant pour l'équitation militaire.

Les concours hippiques s'ouvriront le 10 février à Bordeaux. Celui de Paris aura lieu du 29 mars au 1^{er} avril.

Voici comment seront courus les prix qui seront offerts dans les différents concours cours de Paris ou de province :

Prix des régiments. — 2 tours de piste, 8 obstacles au moins. 1^{re} catégorie, cavalerie de ligne et de réserve et artillerie. 2^e catégorie, cavalerie légère. Les officiers de chaque catégorie concourent ensemble et ont droit à cinq prix consistant en boîtes de cigares.

Prix de circonscription. — 3 tours, 12 obstacles. Pour officiers des deux catégories réunies. Six prix consistant en selles anglaises et brides complètes.

Prix de consolation. — 3 tours, 12 obstacles. Pour tous chevaux ayant pris part aux épreuves précédentes et n'ayant pas gagné de prix. Quatre prix, consistant en cravaches ou sticks.

Nous allons donc revoir les belles prouesses des successeurs des Canisy, des Sonis, des Crémieux-Fos et de tant d'autres.

Hier soir, à huit heures, le quartier du Marché-Noir a été mis en mouvement par les cris « au voleur ! »

Au même moment, on a vu un individu, le sieur N..., courir à toutes jambes pour se dérober à la poursuite de M. B..., marchand de volailles, place Saint-Pierre.

Le sieur N... venait en effet de décrocher un magnifique coq et se sauvait en toute

hâte. Se voyant poursuivi, il lâcha sa proie rue du Marché-Noir, et fut arrêté sur la place.

Conduit au bureau de police, il se défendit très mal des accusations portées contre lui et finalement fut mis au violon.

UN DÉSABUSE

En reproduisant la note parue dans l'*Echo Saumurois* du 17 janvier, le *Courrier de Saumur* m'attaque personnellement. Je réponds donc :

Il est vrai que le maire de Dampierre ne pouvait me porter sur la liste électorale de sa commune sans avoir la radiation de la commune de Saumur ; c'est un anneau à la loi de 1874. Mais les mairies, aussi bien celle de Saumur que celle de Dampierre, doivent posséder toutes les lois électorales et les communiquer à l'intéressé qui en fait la demande. Or, on m'a renvoyé d'une mairie à l'autre, celle de Saumur refusant le certificat de radiation en disant que je n'en avais pas besoin, celle de Dampierre refusant de m'inscrire sans ce certificat. Alors qu'avais-je à faire, sinon de m'adresser à la presse ? En agissant ainsi, j'ai donc pu obtenir la radiation ; le certificat a été remis à la mairie de Dampierre le 19 janvier, et l'on m'a dit que d'ici huit à dix jours la commission se réunirait et que je serais porté sur la liste avant le 4 février. C'est ce que nous verrons.

Maintenant je réponds à l'auteur de l'article du *Courrier* qui me traite d'ex-républicain devenu un des soutiens du trône et de l'autel.

Oui, comme bien d'autres, j'ai été républicain et avant tout travailleur et honnête homme. J'ai cru que le gouvernement, qui devait se distinguer par l'ordre et l'économie, nous sauverait du mauvais pas où nous sommes tombés, mais j'ai été bien trompé. Depuis 42 ans que les républicains sont au pouvoir, au lieu de chercher à équilibrer le budget de la France, ils ont gaspillé nos finances, détruit l'agriculture, ruiné notre commerce ; enfin, ils ont fait tout l'opposé de ce qu'ils avaient promis. Aussi je n'ai pas hésité à me séparer d'eux et à me rallier aux conservateurs sous le drapeau du Comte de Paris, dans lequel j'ai pleine confiance pour relever notre patrie, tombée si bas aujourd'hui. Voilà ce que j'aurais dû faire bien plus tôt. D'autres avant moi, et on les compte par milliers, ont été républicains et ne veulent plus entendre parler de ce gouvernement. Mais étant conservateur après avoir été républicain, je ne dirai pas dans la même journée, suivant les personnes que je rencontrerai : Je suis bonapartiste le matin, républicain à midi et royaliste le soir. Parmi ceux qui m'attaquent, il en est de ce calibre. Au sujet du qualificatif de *singulier personnage* que l'on me donne, je ne ferai que cette seule réponse : Je veux rester honnête homme.

MAURICE FÉBOT.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Demain dimanche 27 janvier, à 4 h. 1/2, 328^e Concert populaire, cinquième séance d'orgue avec orchestre, avec le concours de MM. Eug. Gigout, organiste de Saint-Augustin, et Mendels, violoniste. Le programme est des plus attrayants.

Lundi 28 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, cinquième séance d'orgue donnée par M. Eug. Gigout, organiste de Saint-Augustin.

Grand orgue de la maison Debière (de Nantes).

NADIA AU THÉÂTRE ROYAL DE LA MONNAIE

La première de *Nadia* a eu lieu vendredi dernier au théâtre de la Monnaie. L'opéra de M. Jules Bordier, exécuté avec la perfection dont ne se départit jamais la première scène de l'Europe, a reçu du public bruxellois un accueil très sympathique. L'ouverture, le duo d'amour et le rondo valse ont été les morceaux les plus appréciés. Les rôles étaient chantés par M^{lle} Pelosse, Legault, Walter, et MM. Gandubert et Rouhyer. L'orchestre était dirigé par M. Flon.

La reine, le duc d'Aumale, MM. Govaert, Ysaye, Dumon, ainsi que l'élite du monde musical assistaient à cette représentation.

M. Govaert est monté sur la scène à la chute du rideau et a complimenté le compositeur présent à l'exécution.

Sam. 11, un joyeux banquet réunissait au Grand-Hôtel les directeurs de la Monnaie, les interprètes et l'auteur de *Nadia*, ainsi

qu'un certain nombre de ses amis. M. Dupont a porté un toast très flateur pour le compositeur et a bu au succès du charmant ouvrage dont la seconde représentation aura été donnée au moment où paraîtront ces lignes.

(Bulletin officiel de l'Association artistique.)

INSTRUCTION GRATUITE

Le *Journal de Mamers* répondant au maire laïcisant de cette ville démontre que la municipalité a dépensé 200.000 fr. pour élever un groupe scolaire ; que 277 enfants seulement fréquentent la laïque et que leur éducation coûte chaque année aux contribuables la somme de 20.000 francs.

En regard, notre excellent confrère donne le chiffre des enfants qui fréquentent les écoles congréganistes ; ils sont au nombre de 672 et leur entretien ne coûte pas un centime à la ville.

Le maire de Mamers, le citoyen Adet, est maître maçon de son état. C'est lui qui a été l'heureux entrepreneur du groupe scolaire. Nous comprenons qu'il défende une œuvre dont il a tiré profit.

LE FOIN ET L'AVOINE AUX CHEVAUX

On a soutenu, avec raison, selon nous, que l'avoine broyée et le foin haché sont plus nutritifs pour les chevaux en général, que les mêmes matières non divisées.

La Compagnie des omnibus de Londres, qui a 600 chevaux, a fait sur ce sujet une expérience très instructive.

Elle a divisé ses chevaux en deux catégories : ceux de la première recevaient comme ration journalière 8 kil. d'avoine broyée et 3 kil. 3/4 de foin haché, plus 1 kil. 1/8 de paille.

Ceux de la seconde recevaient 9 kil. 1/2 d'avoine intacte, et 6 kil. 1/2 de foin non haché.

Soit 43 kil. de nourriture pour les premiers, et 46 kil. pour les seconds.

Or, les chevaux de la première catégorie ont fait un aussi bon service que ceux de la seconde, et ne leur cèdent en rien sous le rapport de l'embonpoint et de la vigueur.

La nourriture au moyen de l'avoine broyée et du foin haché a donc produit une économie de 1.500 francs par jour et de 551.000 fr. par an.

Nous n'avons pas besoin de connaître cette expérience pour affirmer que les aliments divisés de toute nature sont plus nutritifs que les aliments intacts.

Le fait s'explique de lui-même quand il s'agit d'animaux âgés, dont l'appareil dentaire est plus ou moins usé ou ébréché. Ceux-là ont besoin que le concasseur et le hache-paille fasse la besogne que leur bouche n'est plus capable d'opérer entièrement.

Mais en ce qui concerne l'avoine, il importe de rappeler que le grain doit être broyé, ou plutôt simplement concassé au moment de le donner au cheval. L'avoine exposée à l'air perd une partie de son essence dite *avenine*, qui est le précieux stimulant des forces des chevaux. L'avenine étant de sa nature volatile s'évapore promptement à l'air. Donc le concassage ne doit précéder que d'un laps de temps très court la consommation.

Quant aux fourrages secs hachés, aux pailles surtout, le hachage a l'avantage d'en faciliter le nettoyage, opération des plus importantes à la suite des battages surtout, qui répandent sur les approvisionnements une poussière très insalubre, qui cause de nombreuses maladies aux bestiaux, et en tout cas, amaigrit même ceux qui sont soumis au régime de l'engraissement. Plus la saison avance, plus il est nécessaire de nettoyer les fourrages secs destinés à la nourriture des animaux, celle des vaches laitières notamment, dont la production laitière et la santé peuvent être compromises par les aliments dont on n'a pas enlevé la poussière.

Il convient de mettre au premier rang des médicaments employés contre le rhume, la *Pâte de Regnaud*. Ce premier rang lui est dû par son efficacité attestée par l'Académie de médecine de Paris.

La *Pâte de Regnaud*, préparée maison Frère, 19, rue Jacob, Paris, calme les quintes de toux, adoucit la poitrine et facilite l'expectoration, et comme ce délicieux bonbon ne contient pas d'opium, on peut en faire usage aussitôt après le repas. 4 fr. 50 la boîte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 janvier 1889.

L'effondrement des valeurs de métaux n'exerce aucune influence appréciable sur les cours de nos rentes : Le 3 0/0 ferme à 82.90 ; le 4 1/2 0/0 à 104.60.

L'action du Crédit Foncier s'échange couramment de 1,336 à 1,338.75. Le marché des obligations foncières et communales conserve toute son activité. La nature de ces titres les garantit contre toute dépréciation.

La Société Générale qui vient de remporter un brillant succès avec son émission de Corrientes est demandée à 480.

La Banque d'Escompte s'est négociée entre 525 et 527.50.

Les Dépôts et Comptes courants restent fermes à 602.50.

La Société des Immeubles de France a encore acheté cette semaine deux immeubles situés l'un faubourg Poissonnière, l'autre faubourg du Temple. Les obligations qui ont pour garantie des immeubles ainsi acquis toutes les semaines sont de véritables parts de propriétés.

Les intéressés de la Compagnie actuelle de Panama ont un grand intérêt à souscrire aux 60,000 actions qui doivent composer le capital social de la nouvelle compagnie pour l'achèvement du Canal. La réussite de la nouvelle Compagnie permettra seule aux obligataires de l'ancienne Compagnie de recevoir, dès l'ouverture du Canal à la grande navigation, leurs arrérages. La participation des actionnaires anciens à la souscription des actions nouvelles leur assurera seule un rendement capable de compenser les déboires de l'heure présente. Rappelons que l'assemblée générale aura lieu demain 26 courant.

La Banque de l'Onest se charge de transmettre sans frais les souscriptions à la nouvelle émission d'actions Panama. Elle se met également à la disposition des porteurs de titres de Panama qui n'auraient pas de fonds actuellement disponibles, pour leur faciliter le moyen de souscrire en leur faisant l'avance du 1^{er} versement.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MERCREDI 30 Janvier 1889,

Avec le concours de

M^{me} DUVIVIER

de l'Opéra

L'immense succès du théâtre d'Angers

LE ROI D'YS

Opéra en 4 actes et 5 tableaux, poème de M. Ed. BLAU, musique de M. E. LALO.

M^{me} DUVIVIER jouera le rôle de Margared.

DISTRIBUTION

Margared.....	M ^{me} Duvivier.
Rozenn.....	Levasseur.
Mylio.....	MM. Verlet.
Karnac.....	Romieu.
Le Roi.....	Larrivé.
Saint-Corentin.....	Garnier.
Jabel.....	Prévillé.

Décor nouveaux et costumes neufs. — Mise en scène de M. SABIN, régisseur général.

Prix des places pour cette représentation :

Fauteuils d'orchestre, de balcon, loges, 5 fr. — Loge de MM. les officiers, 3 fr. — Parquet, pourtour de deuxièmes loges, 3 fr. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 2 fr. — Parterre militaire, 1 fr. — Baignoires, 3 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Amphithéâtre, 50 cent.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

DIMANCHE 27 JANVIER

A la demande générale, dernière représentation du *Roi d'Ys*.

MARDI 29 JANVIER

Première représentation du grand succès du théâtre de Cluny, *Le docteur Jojo*, vaudeville en 3 actes.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Succ^r.

Baisse de prix

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Epicierie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants :

1^o Une magicienne; 2^o Un vaisseau marchand; 3^o Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

COMPAGNIE UNIVERSELLE pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROCCÉANIQUE DE

PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr.

CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ À 60 MILLIONS DE FRANCS AU MAXIMUM

FONDATEUR : FERDINAND DE LESSEPS

ÉMISSION DE

60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

On verse en souscrivant 125 fr.

Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des Etats-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés, seront réparties, savoir :

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du canal interocéanique,

20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et d'Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS

Au Crédit d'un Compte spécial à la Souscription, ouvert au nom de M. FERDINAND DE LESSEPS, Fondateur de la Société.

A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'Hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

50 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBODVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

PILULES GICQUEL

Souveraines contre Constipation, Bile, Glaires, Maux d'Estomac, Manque d'Appétit, Maux de Tête, Etourdissements, Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PARL. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.
Et de M^r LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^r GAGNAGE.

VENTE

Aux enchères publiques,
Le **MERCREDI 6 février 1889**, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^r LELIÈVRE.

EN 2 LOTS

AVEC FACILITÉ DE RÉUNION

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, nos 5 et 7.

PREMIER LOT

Maison d'Habitation

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 5, Mise à prix : 5,500 fr.

DEUXIÈME LOT

MAISON D'HABITATION

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 7. Mise à prix : 9,000 fr.

Total des mises à prix : **14,500 fr.**

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^r ANDRÉ POPIN, avoué, 8, rue Cendrière ;

2° A M^r LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire et rédacteur du cahier des charges. (80)

Etude de M^r GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le **DIMANCHE 27 janvier 1889**, à midi, il sera procédé à Villeberrier, au domicile de M. BONAN père, à la vente des meubles dépendant de sa succession.

On vendra :

Meubles meublants, linge, batterie de cuisine, vin rouge, vin blanc, charrette, outils divers, charreuses, un pressoir et ses accessoires, bascules et quantité d'autres objets.

Les adjudicataires paieront comptant et 10 0/0 en sus de leurs prix.

Par suite de décès A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'BRMITAGE.

Située commune de Bagnoux, route du Pont-Fouchard, à 1 kilomètre de Saumur.

Comprend :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitude.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

A VENDRE

Très belle **JUMENT** de pur sang, 7 ans, baie brune, taille 1^m 57, très belles allures, sautant très bien, sans tares. — Prix : 900 francs.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, bouclier.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

M^{me} MARTIN donne des **Leçons d'anglais et de français**, rue du Portail-Louis, 54.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

QUINGAILLERIE ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

A VENDRE Futaie, Aug 3 en chêne, Caves, deux Camions, Pompes, Chaudières en cuivre, Bassin, Machine à vapeur 3 chevaux, Moulin à mail, Presse à levure, Bascule et Poids, Etagères avec carton et bureau.

S'adresser au bureau du journal.

Un **MÉNAGE** d'anciens cultivateurs, 32 ans, le mari cocher, la femme aide de cuisine, demande place de cocher ou garde particulier ; la femme pourrait être femme de basse-cour. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCARD, bouclier de voitures, place de la Bilange.

ON DEMANDE un Jardinier au Collège de garçons.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

BRODERIES

Or, Argent et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **déclatant toute concurrence.**

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50		7 55		11 25	
Chartres	6 7		9 6	9 33	2 53		9 44		1 33	
Chât.-d.-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34		12 28		4 49	
Noyant-Méon.	11 39		12 54	3 9	7 36		1 13		5 51	
Linières-Bou.	11 39			3 41	7 47				6 2	
Vernantes	11 33			3 36	7 40				6 13	
Blou	12 5			3 48	8 11				6 23	
Vivry	12 13			3 59	8 20				6 31	
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30		1 48		6 43	
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34		1 54		6 53	
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41				7	
SAUMUR										
(Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51				7 11	
(Etat) (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30				6 50	
Nantilly (départ.)	8 27	10 44		4 25	8 43				7 3	
Chacé-Yarr.	8 48	10 52		4 31	8 49				7 9	
Brézé s.-Cyr.	9 3 11			4 39	8 56				7 17	
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8		8 22		7 29	
Thouars	11 57	9 34	5 33	5 38	2 44				8 24	
Niort	3 58	4 24	7 59		4 33	10 27			8 27	
Saintes		6 28	1 05		6 14	3 3			8 33	
Bordeaux		9 39	3 36		9 02	4 54			8 42	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 14		8 20					
Saintes			7 15	8 48	11 39		8 20			
Niort			9 33	10 20	2 5	5 30	8 10			
Thouars			12 11	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59		
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 34	9 06	10 31		
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41			
Chacé-Yarr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49			
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55			
SAUMUR										
(Etat) (arr.)	10 32	7 45			3 02	5 42	10 03			
(Etat) (départ.)	7 25	11 25			2 41	5 20				
Nantilly (départ.)	7 38	11 36			2 43	5 33				
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 20		3 01	5 41			10 58	
(Orl.) (départ.)	7 57	11 54	1 37		3 03	5 43			11 5	
Vivry	8 10	12 09			3 17	5 57				
Blou	8 19	12 18			3 26	6 06				
Vernantes	8 32	12 33			3 39	6 19				
Linières-Bou.	8 45	12 46			3 51	6 30				
Noyant-Méon.	8 59	1 2	4 06	6 42			11 42			
Chât.-d.-Loir.	10 7	2 15	5 09	7 48			12 14			
Chartres	9 50	3 51	9 37	12 4			3 22			
Paris	5 25	8	11 50	3 27			5 10			

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Directe	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
		matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes		10 45		6 10	8 40	12 07		3 10	7 35
Angers		9 19	6 30	8 54	11 19	2 57	5 35	9 35	
La Ménitré		9 32	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01	
Les Rosiers			7 19	9 17	12 07	3 52	6 25		
St-Clément			7 26		12 14	3 59	6 32		
St-Martin			7 33		12 21	4 07	6 39		
Saumur (a.)		8 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24	
— (départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 3	10 30	
Varennes			8 05	9 48	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet		8 52	8 20	9 57	1 03	5 07	7 39	10 50	
Longue		4 28	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16	
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48	
Paris		10 39		3 00	8	2 35	4 01	5 07	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON										
STATIONS	Mixte		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31							
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50							
Chinon	9 04	12 50	7 14							

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS										
STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50				6 15			
Moncontour	7 41	13 45	4 27				8 22			
Loudun	8 43	1 46	3 4				9 24			
Montreuil (a.)	9 21	3 24	4 38				10 9			
(départ.)	9 29	4 29	5	9 30						